





**FGTB**

Ensemble, on est plus forts

**FGTB.**  
POUR TOUJOURS

Toutes infos et matériel disponibles sur le site [www.fgtb2016.be](http://www.fgtb2016.be)

## 2 POIDS, 2 MESURES !

"En 2015, les managers des entreprises du EEL 20 ont gagné 20% de plus qu'en 2014."

"Les profits nets engrangés par les sociétés belges ont progressé de 32,7% en 2015 pour atteindre un montant total de 18,3 milliards d'euros. Le dividende augmente pour plus d'une société sur deux."

"La Belgique fait appel pour ne pas récupérer les avantages des excess profit ruling (442 millions)."

"732 citoyens et habitants de Belgique sont cités dans les « Panama Papers ». Ils ont fondé des sociétés dans 11 paradis fiscaux pour éviter l'impôt."

ET POUR NOUS ? LES 45 HEURES ! HORS DE QUESTION



© Avec l'aimable autorisation de l'auteur.  
« Democracy »  
De My Hahn Hélène Nguyen

## DANS NOS RÉGIONALES

### Interrégionale de Bruxelles

La CGSP-Bruxelles vous aide à compléter votre déclaration d'impôt

Les permanences fiscales **pour les affiliés** de l'Interrégionale de Bruxelles - rue du Congrès :

- **mercredi 1<sup>er</sup> juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h) **et de 13h30 à 16h** (dernière entrée à 15h30) ;
- **vendredi 3 juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h).

### Documents nécessaires :

- votre carte d'identité électronique et votre code PIN ainsi que ceux de votre conjoint ou cohabitant légal ;
- votre formulaire de déclaration original ;
- votre document préparatoire ;
- vos fiches de revenus et celles de votre (salaire, pécule de vacances, chômage, mutuelle...) ;
- vos attestations (emprunt hypothécaire, assurance-vie, épargne-pension, libéralités...) ;
- éventuellement des documents justificatifs (extraits bancaires, factures, reçus de TVA, etc.).

### Namur

#### Permanences fiscales

#### Exercice d'imposition 2016 Revenus 2015

Les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Cette permanence sera organisée **les mercredis 1, 8, 15 et 22 juin 2016 de 9h à 12h** à la régionale de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.

**Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin).**

Il est demandé aux affiliés de se munir de tous les documents nécessaires tels que :

- fiche 281.10 ou autres... ;
- attestation assurance vie ;
- prêt hypothécaire ;
- si problème particulier joindre les pièces y afférant ;
- carte d'identité et code pin (si marié ou cohabitant, il faut la carte d'identité pour chaque personne).

## Belgium bashing ou capitalisme bashing ?

Les récents attentats de Bruxelles marquent certainement un des événements les plus tragiques de l'histoire récente de notre pays. La CGSP marque son soutien et sa solidarité avec toutes les personnes et leurs proches atteintes par ces attentats horribles.

L'émotion retombée, il est important de réfléchir sur les causes de ces attentats, sur ce qui les a rendus possibles et quelles mesures sont susceptibles d'améliorer la sécurité de la population.

Depuis les attentats de Paris, certains médias et hommes politiques français s'étaient déjà égarés dans le Belgium bashing (dénonciation de la Belgique), c'était simple, même simpliste. Avec les attentats de Bruxelles, certains politiques belges évoquaient la responsabilité de l'État fédéral, certains pour dire que ce n'était pas assez fédéralisé, d'autres pour dire qu'il faudrait encore défédéraliser certaines compétences.

Ces raisonnements sont simplistes. La réalité, c'est qu'à tous les étages de ce pays, comme dans l'ensemble des autres pays, le manque de moyens financiers est criant et permet de comprendre comment on en arrive là.

Il faut cependant d'abord s'interroger si l'État belge est légitime dans sa lutte en Syrie et en Irak. Lutter contre le terrorisme est légitime. Mais bombarder Daesh, c'est aussi bombarder des populations civiles. Que ces bombardements soient russes, américains, français ou belges, aucun d'eux ne peut se justifier au nom de la lutte contre le terrorisme. Il est ironique de constater que des moyens budgétaires sont trouvés pour agir de la sorte.

Mais de coupes budgétaires en re-design de la Fonction publique, que ce soit la police, ou la justice, les moyens humains manquent mais aussi les équipements, qu'il s'agisse d'armes, de protection pour nos policiers ou des moyens de communications. Mais la réponse sécuritaire seule n'arrivera pas à endiguer la radicalisation d'une partie de la jeunesse.

Quel espoir offre-t-on aux jeunes de s'insérer dans la vie active ? Quelles perspectives d'un travail (et pas d'un job) ? Quelles formations ? Quelles chances offre-t-on aux jeunes Belges ? Surtout quand on connaît l'ampleur des discriminations à l'embauche sur la nationalité, ou l'apparence de la nationalité, aux jeunes d'origine immigrée !

Le travail social et communautaire, quand il existe encore, est fait avec des bouts de ficelle et les autorités politiques lui demandent de jouer le rôle d'auxiliaire de police.

Passée l'émotion, il faut réfléchir et passée la réflexion, il faut agir et agir c'est se battre face à ce gouvernement qui entend assurer la sécurité et la cohésion sociale avec moins de moyens, qui pourchasse les petits fraudeurs mais pas l'évasion fiscale.

Combattre ce gouvernement est une nécessité, c'est une obligation.

Luttons tous ensemble contre ce gouvernement de malheurs !

# Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)

**En juillet 2015, une résolution a été adoptée par le Parlement européen appelant les États européens à exclure des traités en cours de négociations les Services d'intérêt général (SIG) et les Services d'intérêt économique général (SIEG).**

Cette résolution demande aussi que ces services soient abordés comme un tout indissociable et non « saucissonnable » et ce, afin d'éviter les libéralisations et privatisations par à-coups de différentes parties des services considérées artificiellement comme indépendantes. L'idée défendue ici étant que tous les « Services d'intérêt général » doivent être exclus du champ d'application des traités de libre-échange.

Il est ainsi possible à présent de se baser sur ce premier acquis important pour continuer les actions de lobbying politique.

*Business Europe*, l'un des lobbies capitalistes les plus influents dans ces dossiers, a manifesté son inquiétude quant à cette volonté du Parlement européen d'exclure les services publics des négociations : le monde des entreprises et de la finance a, en conséquence, redoublé de pression sur le Parlement. La bonne nouvelle, c'est que cette pression est un signe que les défenseurs de ces accords reconnaissent l'influence que peuvent bel et bien avoir les mobilisations citoyennes sur le positionnement de leurs représentants politiques.

## Rappel du calendrier des négociations

**Le CETA (accord entre l'Union européenne et le Canada) :** il s'agit de l'accord qui, à ce stade, est le plus avancé. Les négociations ont débuté début 2009. Le texte a été publié le 29 février 2016. La ratification commencerait donc a priori vers juin 2016. La signature du texte par le Conseil est prévue en septembre 2016 lors du sommet UE-Canada.

Le Parlement européen devra alors à son tour voter l'accord (vraisemblablement en 2017) et peut-être également les parlements nationaux, s'il s'avère qu'il s'agit d'un accord « mixte », mais nous n'en avons pas encore la certitude.

Quoi qu'il en soit, il est probable que l'accord entre en vigueur déjà de façon provisoire dès la signature par le Conseil, ou au plus tard, après approbation du Parlement.

**Le TTIP (accord entre l'UE et les États-Unis) :** Les négociations ont débuté en 2013. La Commission européenne a pour objectif de finaliser l'accord avant la fin du mandat d'Obama (autrement dit avant fin 2016), de peur que le(la) prochain(e) président(e) des États-Unis remette en cause ce dernier, et a donc donné un coup d'accélérateur aux négociations. Il semble néanmoins que cela ne sera pas possible dans de si courts délais.

**Le TISA, ou ACS (Accord sur le commerce des services) :** Cet accord est en négociation entre 51 pays membres de l'OCDE, parmi lesquels figurent les 28 États membres de l'UE, représentés par la Commission européenne. Les négociations ont lieu toutes les 6 semaines depuis 2013. Elles visent spécifiquement la libéralisation la plus large et la plus avancée possible des services, en ce compris les services publics.

Pour une information plus complète sur le TISA, voir les sites :

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be) et [www.world-psi.org](http://www.world-psi.org)



## Quelles conséquences sur les services publics ?

Pour récapituler et synthétiser l'impact que ces accords commerciaux auraient sur les services publics s'ils entraient en application, rappelons les aspects essentiels de cette menace.

- **La clause de « statu quo » :** elle implique le blocage de la libéralisation et de la privatisation à leur niveau actuel, qui devra servir de « plus petit dénominateur commun » en termes de niveau de la libéralisation. Par ailleurs, les nouveaux services à créer seront automatiquement ouverts au privé.

- **L'effet de cliquet :** selon ce mécanisme faisant office de « bracelet colson », aucun retour en arrière ne sera possible après la libéralisation d'un service, ce qui signifie la fin de toute possibilité de retour à la sphère publique d'un service déjà libéralisé. Cette insidieuse disposition revient, dans les faits, à vider de sa substance toute capacité régulatrice qui est censée caractériser le rôle des mandataires politiques. Autrement dit, si une majorité de gauche est élue après une période gouvernée par la droite, la gauche ne pourra pas modifier les engagements

pris par ses prédécesseurs en matière de libéralisation des services.

- **Libéralisation progressive et sans cesse croissante** : il s'agit de couvrir le plus grand nombre de services possibles, d'étendre les règles commerciales à une quantité sans cesse plus importante de services publics.
- **La « liste négative »** : contrairement aux dispositions en vigueur jusqu'à présent qui faisaient état d'une « liste positive » (les États doivent communiquer quels services ils sont prêts à libéraliser), ici, selon le principe de la « liste négative », les États doivent signaler explicitement les services qu'ils souhaitent extraire du champ d'application de l'accord. Sans cela, les services non communiqués sont automatiquement considérés comme privatisables.
- **Le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et États** (ISDS – *Investor-State Dispute Settlement* - rebaptisé aujourd'hui ICS après un léger relifing cosmétique) : la mise en œuvre des dispositions de l'accord sera arbitrale par des tribunaux privés utilisables directement par les entreprises et ce, contre les États ou quelque autorité publique que ce soit.

Les gouvernements ne peuvent avoir recours à cette procédure, ils ne peuvent que s'y trouver confrontés par les entreprises.

Les parties ne sont donc pas traitées de manière équitable devant la loi, ce qui est totalement contraire à l'état de droit.

Ce mécanisme existe déjà dans de très nombreux traités bilatéraux, et a déjà fait des ravages dans quantité de pays. Les exemples ne manquent pas (Égypte, Estonie, Slovaquie, Canada...) Dans le cadre des traités qui nous occupent, la largeur et l'impact gigantesque qu'aurait cet ISDS sur quasiment tous les aspects de la vie en société sont ce qui provoque le plus d'inquiétudes.

Dans le cas du TISA, cependant, il n'est pas encore certain que sera mis en place ce genre de mécanisme.

La Commission européenne a déjà développé une sorte de « modèle » de prestation de services au niveau européen, en l'occurrence il s'agit des services postaux.

La disposition préconisant que les parties maintiendront au minimum le degré d'ouverture des marchés au moment de la signature du Traité commercial aurait pour conséquence que la volonté d'appliquer l'obligation de service universel irait à l'encontre de cette disposition et rendrait illégale toute tentative de revenir en arrière après ouverture des marchés à la libéralisation de ce service. Le différend serait ensuite réglé via la procédure susmentionnée (ISDS ou ICS) qui est totalement au service des intérêts commerciaux et financiers.

Par ailleurs, dans le cadre du CETA et du TTIP, est prévue la création de « Comités conjoints » composés de technocrates et de lobbyistes, qui pourront encore apporter des amendements *après la mise en place de ces accords* (!). Le Parlement européen n'aura rien à dire sur ces dispositions additionnelles, qui seront dès lors décidées et appliquées de façon totalement opaque et antidémocratique. Il existe déjà plusieurs comités spécifiques de ce type, notamment sur les investissements et les services.

### Les concessions de service public et les marchés publics dans le collimateur

En ce qui concerne le CETA, dans le chapitre sur les **Appels d'offres publics pour les concessions de services**, il existe une disposition permettant à l'Union européenne de négocier avec le Canada pour étendre la couverture commerciale en la matière. Or, un long combat syndical a été mené ces dernières années pour exclure cette disposition de la directive européenne sur les concessions, avec succès. Et à présent, sous couvert de traités dépassant les frontières de l'UE, il nous est rétorqué que cette exclusion est limitée et peut être revue à l'avenir, ne laissant dès lors aucune garantie de protection des services publics.

Le chapitre sur **les marchés publics** dans ces traités est également très inquiétant.

À l'heure actuelle, bon nombre de gouvernements lient l'octroi de marchés publics au respect par les entreprises de normes sociales et environnementales, notamment le respect des conventions collectives de travail. Dans la directive européenne sur les marchés publics, il existe une clause qui autorise les gouvernements à établir des conditions de respect de normes dans les contrats de marchés publics. Or, les États-Unis, beaucoup plus protectionnistes que l'UE en la matière (seuls 32 % de leurs offres de marchés publics sont ouvertes aux entreprises étrangères) ne disposent pas de telles clauses et n'ont par ailleurs pas signé 179 des 186 conventions de l'OIT les plus fondamentales ! Le TTIP et le CETA n'intègrent pas d'obligations de respect de normes sociales et environnementales, ce qui laisse présager d'un nivellement vers le bas.

Si ces traités venaient à voir le jour, il serait très incertain que les lois nationales et les directives européennes puissent encore avoir une quelconque valeur face à l'arbitraire rivé aux intérêts financiers qui les caractérisent.

**Ces dispositions sont extrêmement dangereuses pour les services publics et pour la démocratie, et il est urgent de convaincre nos gouvernements de ce danger.**

Partout dans le monde, les citoyens, syndicats, mouvements sociaux, ONG... s'organisent et se mobilisent contre ces accords commerciaux destructeurs. À titre d'exemple, en octobre dernier, pas moins de 250 000 personnes défilaient dans les rues de Berlin pour dénoncer cette confiscation de la démocratie.

Ces 21 et 22 avril avait lieu à Barcelone la première rencontre européenne des acteurs publics municipaux et régionaux contre le TTIP, le CETA et le TISA.

**À ce jour, ce sont en effet plus de 1 500 villes et communes qui se sont déclarées « zones hors TTIP/CETA/TISA » à travers l'Europe ! Ne lâchons rien, campons nos droits devant leurs textes et pour notre démocratie et nos services publics, restons debout !**

# Le peuple

« J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu. »

Voltaire

« Je suis du peuple. Je ne veux être que cela et je méprise ceux qui voudraient être quelque chose de plus. »

Robespierre

Peuple, sale mot ! À croire ceux qui décident pour nous et ceux qui nous informent, le peuple, terme galvaudé, serait la dernière chose dont on aurait besoin. Sus au peuple, à la horde ignorante, à la foule irresponsable ! En ces temps de gouvernance austéritaire, il faut à tout prix éviter que les citoyens se mêlent de ce qui les regarde et tous les stratagèmes permettant de discréditer la cause du peuple sont bons à prendre. Nous avons ainsi déjà évoqué le cas du populisme, ce concept-écran qui est en fait un mot repoussoir qui connaît une fortune très grande chez les éditocrates.

## Populisme, phantasme des élites

En creux de cette méthode rhétorique, c'est une image particulièrement négative du peuple qui se révèle, un témoignage direct, concret et éloquent d'une haine de classe : « *le stigmatisme populiste procède lui-même d'un racisme de classe qui renvoie (le peuple) à l'inculture, à la nature, à la barbarie.* »<sup>1</sup>

Le peuple ainsi désigné et vilipendé est celui qui se voit envahi ou menacé d'envahissement, qui s'oppose à l'étranger, à l'immigré quand il ne désigne pas la plèbe, le petit-peuple, les gens d'en-bas. Tout ce qui gravite autour du peuple est connoté et déprécié, à un point tel que l'on serait tenté de croire que le changement de conjoncture politique et intellectuelle invite à voir dans le peuple « *le principal problème à résoudre et non plus une cause à défendre* »<sup>2</sup>.

Cette disqualification des classes populaires est également le meilleur héraut de TINA : puisque toute alternative politique est discréditée et jugée inaudible, le choix peut uniquement se



porter sur celui proposé (sur un plateau d'argent) par la doxa : toute autre piste, idée, réflexion émanerait d'une populace, pas encore éduquée et insuffisamment dirigée par l'expert éclairé. Et c'est ainsi que la parole populaire est inculpée, caricaturée et manipulée. Cette disqualification se mue en « *un bâillon symbolique des dominants pour faire taire l'expression des dominés* »<sup>3</sup>.

En somme, toutes ces « *méthodes de contournement, de dépréciation ou de rejet de la "parole" ou de la "voix" du "peuple" ont un point commun : l'allergie, l'appréhension, la défiance sinon la crainte que ce même "peuple" suscite* »<sup>4</sup>.

Ces méthodes constituent une manière de réimposer et de définir la place du peuple, un peuple qui devient la masse ou l'opinion pour finir en populace, un peuple dissous dans la multiplicité des individus consommateurs et en effet,

force est de constater, que plus *on* est indéterminé dans la formulation, plus l'effet politique s'éloigne. Ainsi, « *démocratie, libéralisme, égalité et peuple sont des concepts multiformes, genre couteau suisse, et une partie des débats qu'ils suscitent vient de ce qu'on ne parle pas toujours de la même lame.* »<sup>5</sup>

## Ce qui manque, c'est le peuple !

Face à cette zone de flou et face à cette tentative de disqualification sémantique, une question stratégique se pose : est-il envisageable, sous réserve d'une redéfinition de ce bel étymon, de procéder à une reconquête par la puissance langagière ? Au lieu de cesser de considérer les classes populaires comme un cœur de cible et, partant, de les abandonner à leur triste sort, ne serait-il pas au contraire judicieux, d'invoquer et d'impliquer à nouveau le peuple dans un projet de société émancipateur et progressiste ?

Cependant, le vocable de peuple « n'existe pas en corps, il est un principe politique et le premier geste politique consiste à le faire émerger comme sujet d'émancipation et de lutte... il est construit et comme toute production, son surgissement suppose un travail lent : celui de la prise de conscience, de la réflexion, de l'échange »<sup>6</sup>. Pour continuer dans cet exercice de définition, le Grand Robert, mentionne que la notion de peuple est très vague et peut correspondre à une ethnie, à une communauté politique (...), à une communauté linguistique, culturelle, religieuse... Pour Jacques Rancière, le peuple « n'existe pas. Ce qui existe, ce sont des figures diverses voire antagoniques du peuple, des figures construites en privilégiant certains modes de rassemblement, certains traits distinctifs, certaines capacités ou incapacités : peuple ethnique défini par la communauté de la terre ou du sang, peuple-troupeau veillé par les bons pasteurs, peuple démocratique mettant en œuvre la compétence de ceux qui n'ont aucune compétence particulière, peuple ignorant que les oligarques tiennent à distance. »<sup>7</sup>



Finalement, face à ces nombreuses définitions, nous pourrions dire que le peuple est un concept protéiforme qui, comme une monnaie fondante, perd de sa valeur si on ne l'utilise pas, ou mal. Partant, faut-il vraiment le solliciter ? Faut-il, du point de vue politique, mettre en lui autant d'espoir et lui faire une telle confiance ? Les errances totalitaires du XXe siècle n'auraient-elles pas montré amplement et, en quelque sorte, définitivement, qu'on ne pourrait plus en appeler impunément à lui, en notre âge des masses ? S'il n'y a pas de doute qu'elles ont changé, comme le reste de la société, les classes populaires existent toujours. Ainsi, « d'un côté, il n'est plus concevable d'accorder à la classe ouvrière industrielle

la centralité qui était jadis la sienne au sein du mouvement ouvrier mais le capitalisme n'a, jusqu'à preuve du contraire, pas disparu et il continue de se nourrir de cette forme de domination très spécifique qu'est l'exploitation, c'est-à-dire la captation de la plus-value. »<sup>8</sup>

### Le peuple, ensemble des classes dominées

Ignorer les classes populaires ne les fait pas disparaître ! Et plutôt que de les ignorer, ne faudrait-il pas absolument les impliquer dans la constitution d'un nouveau bloc historique ? Quitte à les soumettre à une réactualisation tout en veillant à reconstruire une conscience collective, notamment par le biais de l'éducation populaire. Car, en effet, « le mot ne peut désigner une classe unique puisque s'y retrouvent des catégories extrêmement diverses du point de vue des situations, des revenus ou des modes de vie, donc des classes sociales différentes... il est donc essentiel de parler désormais du « peuple » au sens de l'ensemble des classes dominées, sujet collectif aujourd'hui autant en devenir que l'était la classe ouvrière tout au long du XIXe siècle »<sup>9</sup>. Ce dernier deviendrait alors le sujet historique d'un nouveau projet d'émancipation historique, par la « recherche de l'hégémonie, c'est-à-dire la construction d'un sens commun qui soutienne la transformation émancipatrice de l'ordre social »<sup>10</sup>

Cette réappropriation volontaire du terme *peuple* permettrait de « rendre aux classes populaires la conscience d'elles-mêmes, de leur force, de leur intelligence, de leur capacité à penser le monde en-dehors du modèle néolibéral qui les condamne »<sup>11</sup> L'horizon des possibles qui s'ouvrirait alors contre la gouvernance autoritaire des experts et ferait du peuple un acteur du développement du commun face à la domination des marchés.

Plutôt qu'abandonner les classes populaires au chant des sirènes de l'imaginaire néolibéral, il serait par conséquent judicieux de les impliquer dans « la bataille des idées pour {les} soustraire à l'idéologie dominante afin de conquérir le pouvoir »<sup>12</sup>. Ensemble !



1. Gérard Mauger, *Repères pour résister à l'idéologie dominante*, Éd. du Croquant, 2013, p. 101.
2. Annie Collovald, *Le populisme du FN, un dangereux contresens*, Éd. du Croquant, 2004, p.189.
3. Lémi, « Entretien avec Bruce Bégout : Les exemples de l'indécence sociale sont multiples, quotidiens, gigantesques », Article 11, mardi 22 décembre 2009, <http://www.article11.info/?Bruce-Begout-Les-exemples-de-l>
4. Marc Crépon, *Élections, de la démodéologie*, Éd. Hermann, 2012, p. 10.
5. Jacques Julliard in Jacques Julliard et Jean-Claude Michéa, *La gauche et le peuple*, Flammarion, 2014 p. 74.
6. Benoît Schmeckenburger, *Le populisme, fantasme des élites*, Éd. Bruno Leprince, 2012, p. 81 et 82.
7. Jacques Rancière, *L'introuvable populisme in Qu'est-ce qu'un peuple ?*, La Fabrique, 2013 ; p. 139.
8. Antonio Gramsci, *Guerre de mouvement et guerre de position*, textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan, Paris, La Fabrique, 2012, p. 27.
9. Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 118 et 119.
10. Idem, p.146.
11. Gérard Mordillat, « Demain la guerre », in Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 12.
12. Razmig Keucheyan, « Gramsci, une pensée devenue monde », *Le Monde diplomatique*, juillet 2012, p 3.



## Faire (enfin) de Bruxelles une priorité

*Bruxelles, ma belle, souffre quotidiennement de son sous-financement. Que l'on parle de santé, de sécurité, d'enseignement, de mobilité ou de tout autre service public, Bruxelles est à la peine.*

Pourtant, selon une étude menée en 2014 par Eurostat, l'office européen des statistiques, notre Région serait, en termes de PIB régional par habitant, la troisième plus riche de l'Union européenne. Un constat a priori réjouissant qu'il convient toutefois de relativiser ; nous parlerons davantage de potentialité que de réalité. En effet, le PIB moyen par habitant ne donne aucune indication quant à la répartition de la richesse entre différents groupes de population au sein de la même région et ne mesure pas le revenu dont disposent finalement les ménages. Les navetteurs contribuent au PIB dans une région où ils travaillent et au revenu des ménages là où ils résident. En raison de cette anomalie, ce PIB important par habitant ne se traduit pas nécessairement par un niveau élevé de revenus pour les Bruxellois. Notre Région est sérieusement marquée par les inégalités. Elle connaît, pour des raisons diverses, de profondes disparités liées à un taux de chômage significatif, en particulier dans les quartiers qui concentrent des citoyens belges d'origine étrangère.

### Les moyens de nos ambitions

Bruxelles n'a pas les moyens de ses ambitions et doit, pour survivre, sans cesse quémander, en fonction des majorités politiques et des accords de coopération mis en place, des miettes au fédéral. Les responsabilités de son indigence sont partagées. Elles sont la cause directe des politiques d'austérité menées aussi bien par l'Europe que par nos gouvernements complices. Ces mesures néolibérales ont amputé, sans discontinuer, les services publics et les ont progressivement réduits à la paupérisation, à l'impuissance et à la marchandisation. L'actualité récente a démontré les limites de fonctionnement d'une Région, d'un État, lorsqu'on



jugule ses moyens d'action : nos services de renseignement ont été incapables de prévoir la menace des attentats survenus à Bruxelles en mars dernier. Pire, les politiques responsables se sont désolidarisés en invoquant un manque de proactivité de la part de certains agents de l'État. Une honte. La ministre en charge de la mobilité invoquera-t-elle les mêmes excuses quand, seul responsable à bord de son train, le conducteur devra rendre des comptes pour un déraillement avec victimes ? Quand les responsables hospitaliers devront justifier le manque de personnels compétents à une famille éplorée ? Jusqu'où iront le **cynisme** et l'incompétence de nos dirigeants ?

Nous pourrions multiplier les exemples à l'envi tant les défis à relever sont immenses. Mener des politiques au service du citoyen relève, selon nous, prioritairement d'un choix de société. Certains nous reprocheront peut-être notre naïveté ; toute politique publique nécessite des investissements et les moyens seraient, paraît-il, limités. L'Europe pointe pourtant la Belgique du doigt en tant que paradis fiscal pour les grosses entreprises. La Commission européenne exige que le gouvernement récupère 700 millions €, considérés comme des aides illégales, indûment octroyés à 35 multinationales qui ne

payaient pas d'impôt sur 50 à 90 % de leurs bénéfices. Plus récemment, les *Panama papers* ont révélé un vaste système mondial de fraude fiscale qui n'a pas épargné la Belgique. Aujourd'hui, les politiques appellent à faire la lumière. Et demain ? Livreront-ils un agent du fisc à la vindicte populaire ?

### Nuit debout

Le citoyen n'est pas dupe. À l'image du mouvement *Occupy Wall Street*, des initiatives toujours plus nombreuses se structurent. Depuis quelques jours, le phénomène *Nuit debout* invite des citoyens de tous bords, ivres d'idéal, à occuper l'espace public. En Espagne, par exemple, l'occupation de places par le mouvement *Podemos* a débouché, que l'on soit en phase ou non avec les revendications exprimées, à une modification de la conscience citoyenne ; à une réappropriation de la notion de progrès. Un élan doit nous conforter dans notre combat et nos revendications quotidiennes.

*Jean-Pierre Knaepenbergh*  
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)

## Bye bye, Jaja !

Le bilan suite à ses 18 mois de présence est que le rail belge n'a guère évolué.

Je dirais même plus... il a régressé.

Il faut se souvenir de ses déclarations en juillet 2015, lorsqu'elle a présenté sa vision stratégique des Chemins de fer. Cette vision burlesque n'avait qu'un seul but... tromper « l'usager »... pardon, elle préférait parler de « client ». À qui elle a donné l'impression qu'il serait l'acteur privilégié de la réforme.

*In fine*, il fut l'acteur... mais d'un vaudeville...

Les augmentations de la compétitivité, de la productivité, des tarifs et enfin l'amélioration du service n'étaient que prétextes pour faire accepter la libéralisation du transport de passagers.

Comment réaliser les défis de demain en taillant dans la dotation de l'entreprise ferroviaire ?

Il n'a pas été évident de lui faire comprendre que l'effort demandé aux Chemins de fer dépassait les trois milliards d'euros.

Mais tournons la page, bye bye Jacqueline !

Nous voici maintenant avec un nouveau Ministre de la Mobilité, François Bellot.

Il est évident que Jacqueline était une erreur de casting et que François Bellot aurait dû être désigné comme Ministre lors de la mise en place du gouvernement.

Il faut reconnaître que c'est le moins mauvais choix et qu'il a des compétences en matière ferroviaire et de gestion des entreprises publiques.

Il a notamment présidé la Commission spéciale « Sécurité du rail ».

Le traitement minutieux dont il a fait preuve pour gérer les dossiers relatifs aux Chemins de fer l'amène à être directement apte à ses nouvelles fonctions.

Nous avons besoin d'une vision ambitieuse de la mobilité et d'un Ministre qui prendra à bras-le-corps les défis.

Il doit directement restaurer la confiance et remotiver les Cheminots.

Nous attendons qu'il apporte clarté et précision sur le prochain contrat de gestion. Il doit également marquer la fin de la récréation entre les deux CEO...

Cependant, évitons de tomber dans une certaine euphorie... Soyons vigilants et prudents !

*Michel Abdissi*  
*Président*

## L'étape ultime avant la privatisation !

### Le 4<sup>e</sup> Paquet ferroviaire...

*S'agissant, bel et bien, d'un Paquet ferroviaire d'une importance vitale pour l'avenir de notre Entreprise publique historique et de notre statut, la CGSP se doit de revenir régulièrement sur ce sujet.*

Ce n'était pas par hasard que 400 Cheminots belges s'étaient rassemblés le 25 février 2014, à Strasbourg, aux côtés de syndicalistes venus de toute l'Europe. Nous voulions exprimer notre totale désapprobation vis-à-vis de ce 4<sup>e</sup> Paquet ferroviaire et, plus particulièrement, en ce qui concerne sa partie politique.

Grâce au lobbying mis en place par les syndicats européens (ETF), le Parlement européen a, entretemps, préféré postposer la date d'application de la période de transition de 2019 à 2022 pour les Services de transport public.

Dans l'état actuel des débats politiques, au niveau européen, seul le pilier technique a été l'objet d'un consensus entre le Parlement européen et le Conseil des ministres des Transports. Bien que ce pilier technique ne représente pas un danger immédiat pour les Cheminots, il conduira à des changements importants.

Quant à la vision néolibérale relative à la « séparation totale de l'exploitation et de l'infrastructure » préconisée par l'ancien Commissaire européen, l'Estonien, Siim Kallas et mise en place en Belgique, elle a été rejetée par la France et l'Allemagne, suivies par l'Autriche et l'Italie.

Cela signifie donc que l'obligation s'est transformée en une simple recommandation...

Lors du Conseil des ministres qui s'est tenu à Luxembourg en octobre dernier, un accord a été trouvé concernant, le maintien, sous certaines conditions, des structures uniques dans les entreprises historiques.

De plus, la partie politique, relative à la libéralisation pour le service intérieur, est reculée jusqu'en 2026 avec une prolongation de 10 ans si une

attribution directe est octroyée, à savoir : 2036.

Il ne faut pas être dupe, bien que ce report donne l'impression qu'il existe des tensions politiques sur cette partie, il pourrait s'agir d'une manœuvre que je qualifierai de « politicienne »...

En effet, le processus ne s'est pas arrêté puisque la libéralisation des Chemins de fer en Europe suit son cours. Le timing adopté ne pourrait être qu'une illusion. C'est donc le fond de ce Paquet ferroviaire qui intéresse la CGSP et pas la forme.

D'autant qu'un air de déjà vu plane autour de ce 4<sup>e</sup> Paquet ferroviaire puisque la Ministre des Transports, Jacqueline Galant pourrait s'en servir comme argument pour défendre son plan de modernisation... La technique, déjà utilisée par le passé, ne serait qu'un prétexte pour respecter l'accord gouvernemental.

Il y a deux ans, les pays du Benelux avaient rédigé et signé une déclaration commune contre le processus d'appel d'offres et toutes les conséquences pour les petits réseaux. Interpellée par nos soins, la Ministre affirme que la position belge ne changera pas. Peut-on lui faire confiance ?

De nature très sceptique, la CGSP restera très attentive sur l'évolution de ce dossier dans la mesure où ce sera une sorte d'accord sur les grands principes politiques concernant, d'une part, le règlement « Obligation de service public » et, d'autre part, la directive sur la gouvernance visant, plus singulièrement, à préparer l'indépendance des gestionnaires de l'infrastructure.

Ces deux paramètres combinés permettront l'ouverture à la concurrence pour les services commerciaux nationaux de transport ferroviaire de voyageurs.

En d'autres termes, la libéralisation des Chemins de fer sera totale et un consensus en ce sens serait synonyme pour les Cheminot(e)s d'un durcissement des réformes dans les prochaines années ! C'est la raison pour laquelle, le secteur « Cheminots » de la CGSP, aux côtés de ses partenaires affiliés à l'**ETF** (*Fédération européenne des Travailleurs des transports*), s'investit et se bat contre la libéralisation des Chemins de fer. Il réfute cette libéralisation qui n'a apporté que le chaos sur le rail depuis 20 ans. Ainsi, depuis son introduction dans le trafic de marchandises, ce secteur s'écroule et on assiste à la recrudescence en matière de dumping social, de précarité des emplois, du désinvestissement public mais également de l'abandon du wagon isolé. Pour la CGSP « Cheminots », ce sont toutes les conséquences de cette pensée unique ultralibérale.

Lors de la réunion du Comité du dialogue social européen, le 23 février 2016, les représentants de la Commission européenne nous ont tracés le timing en matière de compromis.

Les représentants du Conseil des ministres européens, des parlementaires européens et de la Commission européenne, espèrent trouver ce compromis dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2016. La partie la plus sensible à savoir, le pilier politique, devra être débattue dans cet agenda serré.

Nous avons de bonnes raisons d'être inquiets car cette partie concerne plus particulièrement le **Règlement OSP** (*Obligations de service public*). La question est de savoir si l'orientation annoncée permettra de maintenir l'attribution directe (*les contrats de gestions*) comme c'est le cas pour la SNCB par exemple. Dans le cas où les États membres souhaiteraient maintenir ces attributions directes,

cette option serait possible lorsqu'un délai supplémentaire s'avèrerait nécessaire en cas d'un appel d'offres, d'une attribution directe avec des critères de qualité (KPI) voire d'une attribution directe pour une période bien définie.

Les masques tombent lorsque ce « technocrate » annonce que des délais aussi lointains pour la transposition des directives et règlements ne sont pas bons pour le ferroviaire qui a plutôt besoin de mesures « **urgentes** »... Bref, si un compromis est trouvé, tout porte à croire que les politiques accéléreront le processus de libéralisation et que les délais pourraient se raccourcir dangereusement...

Notre organisation syndicale continuera à rechercher toutes les convergences possibles pour mener à bien toutes les luttes contre la libéralisation, la filialisation, l'externalisation, la privatisation et les acquis sociaux des Cheminot(e)s mis à mal par les politiques libérales quelles qu'elles soient... Lors de la section ferroviaire de l'ETF qui se tiendra à Bruxelles le 20 avril 2016, la CGSP insistera sur la force que représente la solidarité des travailleurs européens pour mener la lutte contre ces attaques idéologiques.

Par ce 4<sup>e</sup> Paquet ferroviaire, ne le perdons pas de vue, la Commission européenne a voulu renforcer ses orienta-

tions dogmatiques pour parachever l'espace ferroviaire unique européen.

Partant, si un consensus est trouvé entre le Parlement européen et le Conseil quant à la libéralisation totale des Chemins de fer alors, Chers Camarades, **l'étape ultime de la libéralisation risque d'être définitivement franchie !**

*Serge Piteljon*  
Secrétaire général

## Conférence de Budapest de l'ETF The Advisory Group of the on board staff

*Ces 5 et 6 avril 2016 à Budapest, s'est tenue à l'initiative de l'ETF, une conférence de « l'Advisory Group of the on board staff » (Groupe d'experts du personnel de bord de l'ETF).*

L'occasion tout d'abord, pour faire un feed-back de la campagne européenne du 29 octobre 2015, relative au maintien du personnel de bord et dont le slogan était « *Votre sécurité et votre confort, nos priorités* ».

Cette campagne a été suivie dans pas moins de 14 pays. Certes pas de la même manière partout, mais ce qui importe, c'est que les voyageurs aient conscience du rôle primordial que joue l'accompagnateur de train pour que leur voyage se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

**En Belgique, rappelons-nous que cette campagne, a été organisée en deux phases.**

La première était la distribution d'un flyer expliquant notamment les principales tâches de sécurité que les accompagnateurs de train assurent sur chaque train, avant, pendant et après sa circulation.

La deuxième était la distribution d'un autocollant aux voyageurs, l'objectif étant que la demande du maintien du personnel de bord soit réclamée par celles et ceux qui en « profitent » !

En plus, dès le 29 octobre, nous avons également organisé l'action du port du badge « Non aux trains sans accompagnateur », par tout le personnel en contact avec les voyageurs en général, par les accompagnateurs en particulier. À cette occasion, notre président avait obtenu l'autorisation de mener cette action via le Comité de Pilotage pour une durée d'une semaine. **Finalement, cette semaine s'est transformée en 5 mois !**

À l'issue de ce feed-back, la question est posée de savoir s'il est judicieux que cette campagne soit répétée ?

Après différents échanges entre les représentants belges, suisses, français, norvégiens, suédois, tchèques, slovènes et danois, la CGSP réaffirme sa volonté de voir cette campagne se poursuivre. **Elle propose que la dernière semaine d'octobre soit systématiquement réservée à cette campagne.**

Cette proposition ayant été acceptée à l'unanimité des délégations présentes. Il appartiendra à la Secrétaire générale

adjointe de l'ETF, la camarade Sabine Trier, également présente, de défendre cette proposition auprès de la section ferroviaire de l'ETF.

Un autre point important de l'ordre du jour de cette conférence, était la formation professionnelle de base du personnel de bord dans les différents pays européens.

Après une présentation succincte des pratiques au sein des Entreprises ferroviaires européennes, il est apparu qu'il y avait d'énormes divergences entre les différents pays voire même entre les opérateurs d'un même pays. Cela varie d'une semaine pour la plus courte à presque un an pour la plus étoffée.

Inadmissible, et ce d'autant que l'annexe f de la STI (Spécifications techniques en interopérabilité) « **Exploitation et Gestion du trafic** » explique très clairement les obligations de formation pour le personnel de bord. De plus, cette annexe f, malgré sa dénomination, doit être respectée pour l'ensemble du personnel de bord, et

pas seulement celui travaillant en Interopérabilité. Cette exigence ayant été décidée en 2015, pour « compenser » l'absence d'obligation d'une licence européenne pour le personnel de bord (comme c'est le cas pour les conducteurs), pourtant envisagée lors de la rédaction de la Directive 59/2007, en son article 28 !

C'est pourquoi, il a été décidé unanimement que le prochain dossier porté par *l'Advisory Group*, sera d'obtenir que la Commission européenne impose aux entreprises ferroviaires la mise en place d'une formation professionnelle fondamentale pour les personnels de

bord. Il s'agira d'obtenir un socle commun dont, au minimum, les tâches de sécurité telles que définies dans l'annexe f de la STI « Exploitation et Gestion du trafic » seront retenues.

Pour préparer notre action future, un questionnaire va être rédigé et envoyé à chaque organisation syndicale membre d'ETF, afin d'établir un « cadastre européen » des différentes formations pratiquées aujourd'hui au sein des entreprises ferroviaires. Ensuite ETF interviendra conjointement auprès de la Commission européenne et de la CER (Communauté européenne du Rail) pour tenter de faire aboutir cet important dossier.

Si nous parvenons à finaliser ce dossier, ce sera une grande victoire pour les organisations syndicales en général, pour le personnel de bord en particulier car les entreprises ferroviaires ne pourront plus pratiquer aussi aisément le dumping social au sein de cette corporation.

Enfin, comme nous en avons pris l'habitude lors des précédentes conférences, à l'issue de celle-ci, nous avons rédigé une motion (voir ci-après) à l'intention du Comité directeur de la Section ferroviaire de l'ETF.

## Motion formation initiale OBP

*Les représentants des personnels de bord d'ETF se sont réunis le 6 avril 2016 à Budapest.*

Ils ont d'abord souhaité exprimer tout leur soutien aux victimes ainsi qu'à leur famille des attentats de Bruxelles et, plus particulièrement, à l'ensemble des travailleurs du transport.

Ensuite, lors de cette rencontre, ils ont pu échanger sur la formation initiale du personnel de bord réalisée dans chacune des entreprises ferroviaires.

Ces échanges ont permis de constater :

- Que le niveau de formation initiale et le contenu sont différents d'un pays à l'autre mais aussi et surtout

au sein de différentes entreprises ferroviaires d'un même pays.

- Que cette différence de niveau sert les entreprises ferroviaires pour faire du dumping social

Pour le groupe des personnels de bord d'ETF, la formation d'agent d'accompagnement doit être basée sur un socle minimal commun, complet et de haut niveau sur plusieurs points :

- sécurité des circulations ferroviaires,
- sûreté,
- service à bord,
- sauvegarde des recettes.

**Afin de répondre aux besoins de transport et de service public dont les usagers ont besoin, le groupe des personnels de bord d'ETF réclame que la Commission européenne impose la mise en place d'une formation obligatoire pour les personnels de bord avec un socle commun en ce qui concerne les tâches de sécurité telles que définies dans l'annexe f de la Spécification technique d'interopérabilité « Exploitation et Gestion du trafic ».**

*Christian Martin  
Secrétaire national*

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)

# Compte rendu de la réunion nationale avec « les médecins » du vendredi 11 mars 2016

## Objectifs présentés par le management

### 1. Ne plus accorder des services légers au moment d'une absence de courte durée

Lier le service léger à la durée de l'absence est un non-sens, la médecine a évolué, il doit être lié à la pathologie, après une courte ou longue absence et est même parfois accordé sans aucune absence (peut même être une obligation légale, ex AR relatif à la conduite automobile). (Il faut pouvoir continuer à accorder le service adapté car la médecine a évolué) Le service léger permet non seulement une reprise plus rapide, mais aussi la reprise des fonctions normales ; il raccourcit donc les absences et diminue les déclassements.

Cette directive n'a pas de raison d'être que si on extériorise (ce n'est d'extérioriser) le service de contrôle courte durée voire même l'extériorisation de l'ensemble des contrôles.

Actuellement, on a une bonne maîtrise de ce qui se passe grâce aux relations agent, chef immédiat et médecin du travail. Avec ce projet, on risque tout simplement une augmentation de l'absentéisme. L'absentéisme qui pose le plus de problèmes est représenté (actuellement, ce sont) par quelques cas particuliers, peu nombreux et intéressés essentiellement (dans) le court terme.

### 2. Se baser uniquement sur une longue absence pour reclasser n'a pas de sens.

Il existe un projet pilote pour maintenir les conducteurs en fonction. C'est un réel problème car il faut toujours pour certaines fonctions annexes posséder un certificat européen et les postes de reclassements (ex : d'annotateurs) disparaissent. Le fait de discuter en petits groupes multidisciplinaires régionaux est cependant bénéfique. (Ce projet est dangereux ?)

Communication des décisions médicales via le médecin du travail

Pourquoi la médecine de l'administration n'est-elle pas habilitée à le faire si ce n'est que parce qu'elle est appelée à disparaître ?

D'ici quelques années, plusieurs médecins seront pensionnés. Ce sont des spécialistes et le risque est grand de ne pas les remplacer.

Toutes les infirmières (dépendent désormais de CPS) sont sous une même autorité centrale.

#### *Réduire l'absentéisme :*

Nous avons un taux d'absentéisme faible car notre système est bon. Ce qu'il faudrait c'est tenir compte de la pénibilité (entre autres en fonction de l'âge) et augmenter le bien-être (mais c'est actuellement illusoire (car CPS ne le fera pas) car (c'est) trop coûteux. Si on transfère les contrôles à l'extérieur et que l'absentéisme augmente, ce sera à cause de la firme extérieure (privée).

Actuellement, l'absentéisme chez nous est de 4,7 % pour l'ensemble des Chemins de fer mais ce chiffre est contesté. Les dirigeants le rejettent car ils prétendent qu'on ne sait pas comment il est obtenu.

L'absentéisme est déterminé par un certain nombre de facteurs et il est vraiment difficile de faire des comparaisons. Notre société compte 32 000 agents. Aucune société belge dans le tertiaire ne compte autant de travailleurs et des travailleurs ayant des travaux lourds, pénibles, à horaires irréguliers... Si l'on compare notre 4,7 avec Securex, nous sommes dans le haut du classement (parmi les meilleurs).

Mais on fait dire aux chiffres ce que l'on veut. Les *benchmarks* sont réalisés

en vue de trouver un meilleur taux ailleurs.

L'absentéisme est lié à la productivité. Quand un travailleur est absent, ses collègues doivent augmenter leur productivité afin que le travail soit assuré.

Parler chiffres n'est pas évident. Dans l'enseignement, si un professeur est malade une semaine et demie, il lui est demandé de l'être deux semaines afin de pouvoir être remplacé. Mais dans l'enseignement, on ne fait pas de petits matins, on ne travaille pas à l'extérieur par tous les temps et on ne preste pas le week-end. Ce sont donc des facteurs différents.

### → Groupe de travail relatif à l'absentéisme.

Ce groupe est composé de Néerlandophones uniquement, déjà la question est pourquoi n'y a-t-il que des néerlandophones ? Poser la question est déjà en partie y répondre... : 3 psychologues, un conseiller en ergonomie et un médecin. Seul le médecin connaît la médecine administrative et les règlements. Les autres participants ne maîtrisent pas cette matière et ne sont pas statutaires. Aborder la réglementation lors de ces réunions n'est pas concevable.

### 3. Les réunions de staff

Peu, voire même pas, de return aux médecins régionaux. Le staff n'est pas un réel lieu d'échanges. Le manager décide, les autres exécutent.

### 4. La méconnaissance de la réglementation

Quelques-uns, proches du management, ont une vision très théorique de ce qu'ils souhaitent et envisagent des changements mais sans aucune connaissance de la réglementation et des fascicules ou de la pratique médicale.

## 5. Le rôle du médecin

Depuis le 1/01/2016, les médecins dirigeants n'ont plus d'autorité sur le personnel administratif. C'est dangereux. Quand un malade se rend au CMR, CPS demande à recevoir les documents du patient. L'administratif le fait mais cette transmission des données n'est pas normale. Si ce sont les administratifs qui reçoivent les certificats médicaux, ces documents ne devraient plus reprendre la raison de la couverture. Problématique du secret médical.

Le fait que l'absentéisme relève d'une psychologue, n'est pas normal.

Manque de considération et de respect envers les médecins.

Il serait préférable que chacun fasse sa propre tâche au sein d'une même structure.

## 6. Comparer les centres

Des études sur des populations extérieures existent. Celle de Debacker et Kornitzer démontre que Gand est différent de Charleroi. (C'est connu) Une cellule de 35 personnes jeunes est différente d'une cellule où le personnel est plus âgé et où il y a un malade longue durée par exemple pour les cancers. Comparer de la sorte est non scientifique et dangereux.

Idem au niveau de l'implantation géographique des CMR, certains médecins ont des trajets très longs et ne peuvent donc assurer le même nombre de contrôles que leur collègue d'un centre moins étendu géographiquement.

## 7. Nombre de contrôles

Le management impose un nombre de contrôles minimum à effectuer. Certains médecins ont été invités à augmenter les visites à domicile.

## 8. Les ordres de reprise

Dans un même ordre d'idée, le management exige un nombre d'ordres de

reprise. Le meilleur médecin est celui qui ne donne jamais d'ordre de reprise. Agir de la sorte est dangereux et ne veut rien dire. Un chirurgien couvre un agent durant deux mois. La reprise est prévue un mardi premier. Donner un ordre de reprise le lundi 31 est facile, mais est un non-sens, vexera non seulement le patient, mais également le médecin prescripteur. Pour un petit rhume et une ITT (Incapacité totale de travail) de 1 ou 2 jours on ne donnera pas d'ordre de reprise, le bénéfice du doute devant toujours jouer en faveur du patient.

## 9. La cadence

Le manager régleme aussi la cadence. La visite périodique pour CPS passe désormais de 20 à 15 minutes par patient. C'est trop peu. La relation de confiance est importante entre le médecin et son patient et elle ne peut s'établir que par le dialogue.

C'est aussi un manque de respect envers le malade. Un patient qui est couvert 3 mois et qui doit se présenter après 6 semaines. Il va peut-être patienter une heure dans la salle d'attente et ne verra le docteur que quelques minutes. Il repartira choqué, aucun climat favorable n'aura été créé.

Ce qu'oublie le management en instaurant cela, c'est que le médecin fait déjà de la réintégration.

## 10. Le *return of*

Les médecins sont tenus de récupérer un certain nombre de jours. C'est scandaleux car ça ne correspond pas à la réalité des choses. Les agents connaissent le médecin de leur centre. C'est en fonction de la pathologie, de ce que le patient (dit) (demande), de son ressenti que le médecin traitant va donner les jours de maladie.

## 11. La médecine du travail

La situation n'est pas brillante. Beaucoup de médecins ont quitté la société

et sont partis mécontents. Ainsi, certains conducteurs sont étonnés de ne plus être vus en médecine du travail. Cela ne correspond plus vraiment à la prévention qui devrait exister.

La médecine du travail est la médecine des gens bien portant.

## 12. La menace qui pèse sur la première ligne des soins des blessés

Il existe un projet pilote à Bruges où on supprime la 1<sup>re</sup> ligne. Comme à Bruges, le médecin a fini son contrat, on envisage de transférer la 1<sup>re</sup> ligne à Gand. Il faut prouver que le patient ou le « client » comme on l'appelle maintenant ne veut pas voir disparaître les soins. Il est considéré et déclaré par le management que « la sécurité est uniquement l'affaire du travailleur » (par exemple un conducteur de train) quant à la prise de médicaments, dépression, burn-out..., dédouanant ainsi la responsabilité du médecin du travail ou du médecin des contrôles !!! Cela me fait penser au Résultat du crash de la *Germanwings*, (résultat d'un service à bas prix). Il faut réagir avant que cela n'aille plus loin.

## 13. Fusion de Malines et Anvers

Seules les activités de contrôle seront transférées. Il s'agit d'une décision du Management de janvier 2016. Il existe un risque manifeste de centralisation. C'est en discussion aussi pour Arlon. Si Arlon disparaît, c'est Namur qui va devoir assurer tout, c'est trop.

→ Les médecins sont inquiets pour l'avenir du service médical. Plutôt que d'externaliser (ce qui est onéreux), il conviendrait de réfléchir en vue d'améliorer le système actuel et d'investir en vue de le perfectionner. Il ne faut cependant pas rejeter un projet pilote limité dans le temps et à un ou deux centres.

Ils ont le sentiment que tout est mis en œuvre pour démanteler le statut et le service médical, augmenter

l'absentéisme. Le manager agit par petites touches et suit son idée sans entendre les griefs des médecins et en dépit des règlements.

C'est une stratégie car on ne réagit pas à une petite chose, puis à une autre et finalement on accepte tout et c'est dangereux.

Certains craignent qu'ils ne soient déjà trop tard car la procédure est bien en route et semble avalisée par les hauts responsables.

La CGSP demandera à aborder le sujet lors de la prochaine réunion de la S/CPN.

Le sujet fera également l'objet d'une

résolution de notre Congrès national des 12 et 13 mai prochain.

*Claudy Deschaepmeester*  
Secrétaire nationale  
CGSP Cheminots

## Régionale de Liège

### Permanence fiscale

#### Contribution 2016 – Revenus 2015

Vendredi 3 juin

De 9h à 12h et de 14h à 16h  
Rue de Serbie, 58 – Liège  
Dans les locaux de la CGSP Cheminots

Et de 14h à 16h  
Local syndical AT Kinkempois

Réalisé via Taxe On Web par nos délégués « Contributions » ; simple – rapide – efficace.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes autres questions éventuelles.

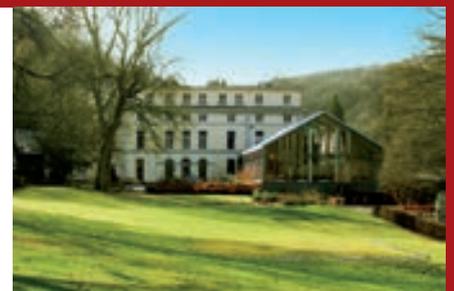
Tél. : 04/252 28 26  
SNCB : 941/2687

*Th. Moers & L. Brock*  
Permanents



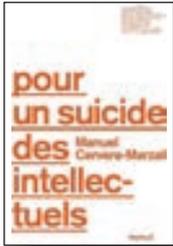
**CASTEL**  
PONT A LESSE

**30% de réduction**  
pour les affiliés CGSP  
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

## À LIRE

**Pour un suicide des intellectuels**

Une critique radicale des intellectuels mettant en cause la séparation entre réflexion et exécution. Les débats sur les intellectuels sont souvent vifs en France. Benda, Sartre, Aron, Foucault et Bourdieu ont tous consacré des pages fameuses à l'engagement politique des intellectuels. À partir d'une relecture critique de ces classiques, Manuel Cervera-Marzal n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat sans se laisser aller à l'anti-intellectualisme. Provocateur, il cherche à faire réfléchir dans une direction hérétique : la redistribution radicale des tâches de réflexion et d'exécution dans nos sociétés.

Ce pamphlet, en plus de proposer une critique actualisée des intellectuels, pose de manière originale les bases d'une utopie reconstructrice entre mutualisation des savoirs et construction d'une intelligence collective.

**Manuel Cervera Marzal** est docteur en science politique. Il est attaché d'enseignement et de recherche à l'École des Hautes Études en Sciences sociales.

**Manuel Cervera Marzal, *Pour un suicide des intellectuels*, Éd. Textuel, Paris, février 2016, 144 p., 12,90 €.**

## SOMMAIRE

**Infos GÉNÉRALES**

- 2 /** Actualités – Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Belgium bashing ou capitalisme bashing ?
- 4 /** Dossier • Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)
- 6 /** Le mot qui pue • Le peuple
- 8 /** IRB • Faire (enfin) de Bruxelles une priorité

**Infos CHEMINOTS**

- 9 /** Édito • Bye bye, Jaja !
- 10 /** L'étape ultime avant la privatisation ! Le 4<sup>e</sup> Paquet ferroviaire...
- 11 /** Conférence de Budapest de l'ETF
- 13 /** Compte rendu de la réunion nationale avec « les médecins » du 11 mars 2016
- 15 /** Régionale de Liège – Permanence fiscale
- 16 /** À lire

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11